

PROGRAMME DE FORMATION 2022

PRAP 2S ALM

Contexte :

Le milieu de l'aide et du soin à la personne présente des caractéristiques spécifiques en matière de santé et sécurité des salariés. C'est un secteur très accidentogène où la manutention des personnes est à l'origine des deux tiers des accidents du travail et de l'essentiel des maladies professionnelles reconnues.

Objectifs de la formation :

Acquérir les 4 domaines de compétence :

- Se situer en tant qu'acteur PRAP
- Être capable d'observer et d'analyser une situation
- Être capable de participer à la maîtrise des risques pour son entreprise
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Public concerné :

Personnel soignant et non soignant en contact avec les patients et leur famille.

Prérequis :

Maîtrise de la langue française écrite et orale

Méthodes et moyens pédagogiques :

Apports théoriques adaptés. Mise en situation. Analyse de la pratique.

Durée de la formation :

4 journées

Modalité & délais d'accès à la formation :

1 mois minimum à compter de la réception du devis signé

Accessibilité PSH sous réserve que la nature du handicap soit compatible avec l'accessibilité de nos locaux ainsi que les contraintes des formations visées.

Intervenant :

Formatrice

Evaluation et certification

Bilan de satisfaction, écrit et oral.

Questionnaire à choix multiples pour validation de l'acquisition des compétences.
Notation de 0 à 5.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Programme :

Compétences 1 :

- Comprendre l'intérêt de la prévention.
- Connaître les risques de mon métier.
- Appréhender les atteintes à la santé (AT/MP).
- Identifier les préjudices humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.

Compétences 2 :

- Appréhender la notion de situation de travail.
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.
- Evaluation du potentiel de la personne soigné ou aidée.

Compétences 3 :

- Règles à respecter dans la mise en œuvre de manutention des personnes.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Identifier les enjeux d'un accompagnement.
- Mise en pratique des trois classes de techniques de manutention manuelle.
- Séquencer les déplacements naturels.
- Analyser la situation d'accompagnant.
- Retour sur travail intersession.

Compétences 4:

- Proposer des améliorations sur sa situation de travail.
- Mettre en œuvre un accompagnement à prenant soin de la personne aidée et de soi.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.